



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 16 juin 2014

L'avis du CESER sollicité...

Editop.1/2

Les « Musées de France »
en Bretagne : de la conser-
vation à la conversion

N. Saouti.....p.2/3

Rapport d'activité de l'Etat
en région

P. Boudet.....p.3/4

Création d'un Groupement
d'Intérêt Public—Campus
ESPRIT Industries

G. Urvoas.....p.4

Modalités de mise en œu-
vre des nouvelles compé-
tences de la région en ma-
tière d'élaboration de la
carte de formations profes-
sionnelles

C. Cornil.....p.5



EDITO de
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Depuis quelque temps, le projet de réforme territoriale dessinée par F.Hollande sur une table, le soir du 2 Juin, entre de multiples coups de téléphone d'amis influents, ne cesse de faire des vagues dans le monde politico-régionalo-médiatique.... Le Ceser n'est pas épargné. A tel point que nous avons été sollicités, voire même som-

més, de donner un avis pour le 17 Juin concordant avec la vision du Président de la région Bretagne (courrier rendu public dans la presse du 28 Mai).

A quoi servirait la deuxième assemblée de Bretagne si elle n'accompagne pas les choix de la première ? C'est sans doute cette question que se pose l'exécutif régional.

Pour la CGT, ce n'est pas comme cela que la démocratie participative fonctionne ! En s'appuyant d'une part, sur les travaux antérieurs du Ceser sur la décentralisation et la coopération territoriale et d'autre part, sur ce déni de démocratie lié à l'opacité dans laquelle a été conduite cette réorganisation majeure des prérogatives respectives de l'Etat et des collectivités locales, il est difficile d'imposer à la société civile de travailler dans ces conditions.

C'est ainsi que nous avons fait « capoter » la production de cet avis express avec la quasi unanimité du bureau.

« ...Pour la CGT, les questions afférentes à l'organisation des compétences, sur un espace territorial et à la redéfinition des prérogatives respectives entre l'E-

tat, ses services déconcentrés dans les territoires et les collectivités locales doivent avoir pour fil conducteur la réponse pérenne aux besoins sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain...

...Enfin, la perspective de doter les futures régions de pouvoirs réglementaires étendus sans précision sur le contenu et le périmètre fait craindre un accroissement des mises en concurrence.... » Extrait du communiqué confédéral du 5 Juin.

Loin de baisser les bras sur la sollicitation du Ceser, une nouvelle saisine du Conseil régional demande l'avis sur son projet d'Assemblée de Bretagne par la fusion des conseils départementaux et du conseil régional.

La CGT y portera ses exigences à partir de la démarche confédéralisée, nécessitant de la démocratie, partant des besoins des salariés et des populations, d'aménagement du territoire (emplois, services publics...), et refusant l'entrée par le prisme de l'austérité et de toutes formes de régionalisme exacerbé.

La précipitation observée et subie sur ce dossier ne montre pas une quelconque fébrilité. Bien au contraire, ils souhaitent aller vite sur l'ensemble des réformes qui engageront durablement l'avenir des hommes et des territoires. Nos organisations (Syndicats, UL, UD, Secteurs pro...) doivent s'en emparer sans tarder.

C'est ainsi que le CRB sortira une expression la semaine prochaine s'inscrivant dans le débat public exigé par la CGT.

A l'ordre du jour de la plénière, quelques

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

tions) :

- Etude sur les musées de France, la CGT a insisté sur un véritable statut et une réelle stabilité dans l'emploi des personnels au service des publics en rappelant l'action de ceux-ci le 12 Juin.

- Sur la formation professionnelle, deux dossiers où la CGT s'est abstenue :

- En pointant l'absence parmi les membres fondateurs du GIP de Redon, des acteurs essentiels de service public comme le rectorat, l'Université ou la Conférence des Grandes Ecoles ou l'AFPA avec un risque d'affaiblissement du service public d'enseignement supérieur et de formation, dans les politiques d'aménagement territorial de la formation.
- En refusant de soumettre les choix en matière de formation professionnelle à une politique de l'emploi à court terme avec le risque d'une régionalisation et d'u-

ne territorialisation et comme conséquence d'amener à la mise en concurrence des territoires et à l'aggravation des inégalités avec la future carte de formation professionnelle.

- Sur le bilan de l'Etat en région, le préfet n'a pas répondu sur les effets du Cice en termes d'emploi, ni le dialogue social, ni sur les autres points d'ailleurs....

Dans cette période de mobilisation sociale (cheminots, intermittents....) avec en perspective la journée nationale d'action du 26 Juin et la conférence sociale des 7 et 8 Juillet, nos organisations sont extrêmement sollicitées. Cependant, la CGT, à tous les niveaux, particulièrement sur les lieux de travail, ne peut pas subir et laisser faire toutes ces politiques menées au service du grand patronat et du capital.

Rennes le 18/6/2014

LES « MUSEES DE France » en Bretagne : De la conservation à la conversion Intervention de Nadine Saouti



La CGT souhaite mettre en avant la richesse de cette étude qui, au niveau de sa méthode, a privilégié la rencontre avec les professionnels qui interviennent dans ce champ d'action culturelle.

Beaucoup d'idées reçues ont pris « du plomb dans l'aille ».

Non, les musées de France ne sont pas des lieux poussiéreux et ennuyeux. Bien au contraire, il s'en passe des choses au musée ! La palette des propositions et des animations éducatives est large et créative.

Fort de ce dynamisme de terrain, les préconisations de l'étude ont été élaborées à partir des propositions et suggestions des professionnels. Beaucoup de pistes innovantes ont été ainsi avancées.

Cette étude met bien en évidence la politique volontariste de la Région Bretagne en direction des « musées de France » et souligne l'aspect transversal de l'action régionale par le fait de croiser de nombreuses autres politiques publiques.

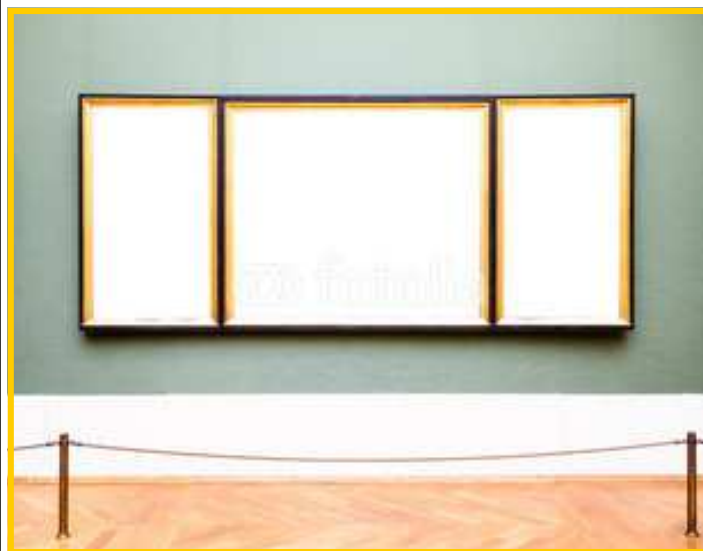
La CGT souhaite porter une attention particulière à la situation des personnels notamment celle des médiateurs.

L'étude affirme très nettement que le développement du rôle éducatif et culturel des « musées de France » dépend prioritairement des moyens humains dont seront dotés les services des publics.

En l'état actuel des choses, le métier de médiateur qui, pourtant, requière des compétences pluridisciplinaires et un niveau d'étude élevé, est dévalorisé statutairement, les professionnels étant trop souvent précaires et en nombre insuffisant.

Les préconisations affirmées dans l'étude ne pourront

être mise en œuvre sans un préalable : un véritable statut et une réelle stabilité dans l'emploi de ces personnels au service des publics.



Toutes ces équipes de professionnels, très engagées dans leurs activités, doivent être soutenues par des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

Le 12 juin dernier, plus de 200 salariés des musées nationaux étaient en grève, condamnant la dégradation constante de leurs conditions de travail, liée au sous-effectifs et aux choix d'outils informatiques défectueux.

Pour la CGT, toute action politique publique doit s'appuyer sur des moyens pérennes et suffisants.

C'est pourquoi, il est surprenant de lire en conclusion que « les perspectives de réforme territoriale et les contraintes financières sont à considérer comme une opportunité ».

Comment le CESER peut-il considérer qu'une baisse de financement constitue un atout, une opportunité, allant même jusqu'à la considérer comme propice à la réflexion ?

La nécessité affichée de coordination et complémentarité entre les différents « Musées de France » en Bretagne, ne doit pas avoir pour seul objectif de faire des économies, mais doit répondre à la volonté des conservateurs de travailler dans de meilleures condi-

tions pour offrir aux visiteurs une prestation de qualité.

Par ailleurs, la CGT s'interroge sur l'avenir de l'action de la Région en direction des musées.

Ce dynamisme régional sera-t-il ré-interpelé par les perspectives de réforme territoriale ?

Cette étude éclaire déjà la réflexion en posant très clairement les enjeux et les priorités d'une conservation patrimoniale de qualité et d'une vraie conversation entre les publics et les musées de France.

La CGT votera cette étude.

Rapport d'activité de l'Etat en Région 2013 Intervention de Patrice BOUDET



Cette intervention n'a pas vocation à reprendre tous les points du rapport pas plus que ceux de l'avis. Nous nous contenterons ici d'en reprendre quelques uns, eu égard au temps imparti.

L'année 2013 a été une année difficile sur le plan économique et social.

En Bretagne, pour tenter de pallier cette économie régionale durement touchée dans ses secteurs industriels de base, l'Etat et la Région ont signé un Pacte d'avenir.

Six mois après, suite à la mise en place de la conférence sociale, comme le demande l'avis du CESER, il nous tarde d'en vérifier les effets et notamment ceux du titre I.

Sur le développement économique et recherche, la CGT ne partage pas l'optimisme de l'avis quand il dit que « le CESER reconnaît l'intérêt du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) » d'autant qu'il reconnaît en même temps, n'avoir aucun élément chiffré sur l'impact en terme d'emploi.

Mais comment pourrait-il en être autrement quand on sait que depuis des décennies, diverses formes d'exonérations sociales ou fiscales censées relancer l'emploi, n'ont jamais prouvé leur efficacité. De nombreux rapports de la cour des comptes en témoignent.

Nous sommes dubitatifs également sur la dynamique de simplifi-

cation administrative annoncée dans le Pacte d'avenir. La Cgt est d'accord avec l'avis quand il rappelle que cette simplification ne doit pas remettre en cause les normes sociales et environnementales.

Sur les enjeux énergétiques, la CGT s'interroge sur le retard pris par la mise en œuvre des énergies marines qui ne serait dû, selon l'avis du CESER, qu'à une problématique de rigidité de la réglementation. Il y a sans doute d'autres raisons qu'il serait intéressant de connaître.

Sur l'emploi et les compétences, la CGT a une lecture critique de la mise en œuvre et du suivi des contrats aidés. Les Emplois d'Avenir Jeunes ont été confiés par l'Etat aux missions locales. Se posent ici les questions des renforcements, d'une meilleure lisibilité des différentes mesures jeunes et la pérennité des moyens accordés pour assurer un suivi de qualité sur la durée des 3 ans du contrat par des conseillers souvent eux-mêmes en contrat précaire.

Par ailleurs, le rapport reste bien muet sur l'état d'avancée des contrats de génération qui, dans les faits, peinent à trouver l'adhésion des employeurs.

Sur les contrôles, au chapitre « protection des salariés », outre le fait que le rapport reste relativement

court sur le sujet, la CGT partage l'avis du CESER dans ses observations. Cependant, il aurait pu aller plus loin sur le renforcement du dialogue social. En effet, si les initiatives concernant l'égalité professionnelle ont pu être réalisées dans les entreprises de 50 salariés, c'est bien parce qu'il y a des IRP (institutions représentatives du personnel) telles que des comités d'entreprise. **La CGT tient à la qualité du dialogue social. Il est source d'amélioration des conditions de travail, etc, mais il est aussi efficace pour le fonctionnement des entreprises.** Faut-il rappeler ici que dans la contribution du CESER de janvier 2013 sur la nécessaire anticipation pour faire face aux mutations et restructurations, il est préconisé de promouvoir un dialogue social de qualité sinon, son absence a été identifiée dans cette même contribution comme une source de difficultés des entreprises.

Toujours dans la contribution du CESER, il est dit au contraire qu'il « faut veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des instances concourant au dialogue social ».

C'est un point de vue du CESER qu'il n'est pas inutile de rappeler dans cette assemblée.

Notons au passage que ce rapport du CESER a servi pour la rédaction du titre I du Pacte d'avenir.

Pour clore sur le sujet du dialogue social et des IRP, nous ne pouvons pas ignorer le **projet actuel du ministre du travail qui, sous couvert de compétitivité des entreprises, prévoit de neutraliser les « effets de seuils » de représentativité des salariés dans les entreprises. La CGT y est clairement opposée et a exposé ses raisons dans une lettre adressée au même ministre.**

Concernant les transports, la CGT a toujours encouragé et soutenu les initiatives permettant de développer le report modal de la route vers le mode ferroviaire et fluvial en réponse aux enjeux environnementaux. Elle a d'ailleurs approuvé le déploiement rapide du Plan d'actions régionales logistique co-construit entre acteurs socio-économique, Région et représentants de l'Etat, plan de nature à favoriser les modes de transports alternatifs au tout routier.

Malheureusement, et comme le souligne à juste titre l'avis du CESER, l'absence d'objectifs chiffrés en matière de report modal de la route vers les modes peu émetteur

de GES, les tergiversations actuelles autour du financement des infrastructures et notamment ferroviaires mettent en évidence les déficiences de l'Etat qui n'assume plus son rôle de décideur en matière de politique des transports.

Pour information, en ce moment, les cheminots dans la grève portent dans leur troisième revendication le développement du fret ferroviaire. Pour les autres points, je vous renvoie aux différentes expressions de la CGT.

En ce qui concerne l'action en Région des services des Douanes, la CGT tient à souligner que cette administration n'est pas considérée par l'Etat comme prioritaire et ne cesse de faire les frais de politiques de diminution des moyens et de suppressions d'effectifs. **Au plan national, un emploi d'agent des douanes est supprimé tous les deux jours depuis le début des années 80. Au nom de la mutualisation des moyens, de nombreux services sont détruits au détriment de la proximité avec le tissu économique.**

Les services des douanes assurent pourtant des missions essentielles pour la Région. Au niveau fiscal, ils perçoivent, entre autres, la TICPE qui constitue une recette importante dans le budget régional et dont la majoration sert au financement du projet Bretagne à Grande Vitesse. **Les missions des douanes sont également essentielles dans le domaine économique, environnemental et en matière de santé publique.**

En intersyndicale, des représentants des syndicats des Douanes ont élaboré un projet alternatif lors des Etats Généraux des Douanes du 18 septembre 2013 et entendent bien réaffirmer aujourd'hui même au gouvernement leur attachement à un service public douanier d'utilité économique, social et environnemental et s'opposer au plan stratégique Douanes 2018 de réduction budgétaire.



Création d'un Groupement d'Intérêt Public Campus ESPRIT Industries Intervention d'Gaëlle URVOAS



La CGT note avec intérêt la création d'un campus universitaire sur le territoire du Pays de Redon et ce sur un territoire fortement marqué par des besoins en termes d'offre de formation.

Il ne s'agit pas d'une antenne d'une des Universités de Bretagne comme c'est le cas pour les campus de Pontivy, Morlaix, Quimper, Saint-Brieuc..... déjà créés, mais d'un montage partenarial plus complexe. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui est la forme juridique choisie pour l'animation et la gestion de ce campus de proximité paraît être le plus proche des objectifs visés.

La CGT considère néanmoins que l'absence, parmi les membres fondateurs du GIP, des acteurs essentiels de service public, comme le rectorat, l'Université ou la Conférence des Grandes Ecoles, ou l'AFPA, est tout à fait dommageable, surtout pour la mise en place d'un campus dont le Conseil Régional nous dit qu'il s'inscrit dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de formation.

C'est un risque d'affaiblissement du service public d'enseignement supérieur et de formation, dans les politiques d'aménagement territorial de la formation. Même si les acteurs privés comme le diocèse et l'Union des industries et des métiers de la Métallurgie, y ont toute leur légitimité, ils ne peuvent être les acteurs dominants de ce type de projet.

C'est pourquoi, nous demandons une présence et une implication plus renforcées des acteurs publics dans le pôle de création de ce GIP.

NB : Malgré un avis critique et interrogatif, la CGT s'est abstenue.



Modalités de mise en œuvre des nouvelles compétences de la région en matière d'élaboration de la carte de Formations professionnelles

Intervention de Claudine CORNIL



La loi du 8 juillet 2013, d'orientation et de refondation de l'école de la République confie aux Régions le pilotage de l'offre initiale de formation professionnelle aux Régions.

La CGT souhaite s'exprimer sur cette question car l'avis du CESER, plutôt favorable aux propositions du Conseil Régional, n'est pas tout à fait conforme à ses positions.

Pour la CGT, le transfert de compétences voulu par la Loi, porte le risque d'amener à une spécialisation régionale accrue des formations professionnelles.

Il n'échappe pas au danger de soumettre les choix en matière de formation professionnelle à une politique de l'emploi à court terme et à une vision utilitariste et purement adéquationniste de la formation professionnelle. Elle appuie également le risque d'une régionalisation et d'une territorialisation trop restreinte de l'offre, avec comme conséquence d'amener à la mise en concurrence des territoires et à l'aggravation des inégalités.

La CGT réitère son opposition au processus d'abandon progressif par l'Etat aux collectivités de la prise en charge des questions d'éducation et de formation. La réforme des rythmes scolaires marque, on le rappelle, au niveau des communes, ce mouvement de glissement progressif de l'école de la république vers l'école des territoires.

Pour la CGT, c'est au niveau national que doivent être définies les politiques éducatives et les modalités de leur mise en œuvre afin de tendre vers le principe républicain d'égalité sur l'ensemble du territoire français et de garantir le caractère national des contenus et des diplômes.

Les questions d'Education et de Formation représentent des enjeux majeurs pour une société.

Elles sont sous-tendues en effet par la manière dont celle-ci se projette dans l'avenir, par le regard qu'elle porte sur sa jeunesse et par les valeurs qu'elle entend faire vivre et transmettre.

Elles doivent certes pouvoir répondre à des enjeux en termes de vitalité économique,

mais aussi permettre l'épanouissement individuel des jeunes, leur émancipation et le développement de la citoyenneté.

Elles ne peuvent être réduites à des problématiques locales de besoins immédiats et à des logiques territoriales ou plus ou moins différées, plus ou moins élargies en termes de formation.



Le transfert de l'élaboration de la carte des formations professionnelles à la région porte également le risque d'instituer une concurrence entre apprentissage et formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Pour la CGT, l'apprentissage et la formation initiale sous statut scolaire ne répondent pas aux mêmes publics, elles ne sont pas interchangeables.

L'apprentissage est trop souvent décrit comme la seule issue à l'échec scolaire et à un moment où l'Etat mène une politique accrue de réduction des dépenses publiques au travers de la MAP, le risque de suppressions par le rectorat des formations sous statut scolaire au profit de l'apprentissage, est grand.

Aucun élément dans le rapport du Conseil

Régional n'indique son positionnement en la matière et l'avis du CESER ne porte pas d'exigences concernant les arbitrages en faveur d'une forme ou l'autre de formation.

Or, la CGT peut d'ores et déjà citer des exemples de suppression de certaines sections dans des lycées professionnels alors que dans le même temps, se montait sur le même bassin d'emploi un CFA privé avec participation de la région au financement et assurant le même type de formation que celle qui avait été supprimée en Lycée Professionnel.

Rien ne garantit si l'on en juge par le protocole proposé par le Conseil Régional, que celui-ci pèsera en faveur du service public.

La formation professionnelle continue est déjà largement investie par des opérateurs privés dont la compétence et le sérieux ne sont pas toujours garantis, le risque que la formation professionnelle initiale des jeunes ne devienne un marché lucratif n'est donc pas exclu.

Là encore, l'avis du CESER ne pose pas de recommandations en faveur du service public.

Enfin, il est dit dans le rapport qu'un document de cadrage sera proposé aux établissements et permettra une mise en œuvre pleine et entière des principes directeurs fixés.

Cela risque de renforcer le processus d'autonomie et de mise en concurrence des établissements à l'instar de ce qui se passe pour les universités.

La question des personnels de l'Education Nationale qui vont pourtant être placés sous la double tutelle du rectorat et de la Région n'est pas abordée dans le rapport de la région.

L'avis du CESER ne pose pas la question de l'impact social et humain sur ces personnels de la mise en œuvre du transfert de compétences. Celui-ci risque pourtant d'être important.

Pour toutes ces raisons, la CGT s'abstiendra lors du vote sur l'avis du CESER sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles compétences de la région en matière d'élaboration de la carte de formations professionnelles.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional C.G.T. www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

La NVO c'est aussi...

Avec la NVO et ses publications soyez au cœur des enjeux de transformation du travail.

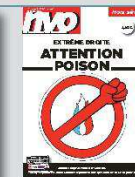
Pour toutes vos commandes
www.nvo.fr (rubrique librairie)



Hors-série



VO Impôts
Votre guide, expert en questions fiscales.



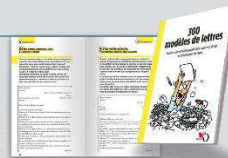
La NVO édite des hors-série thématiques, destinés aux syndiqués comme au grand public.

Juridique

Ma formation professionnelle
112 pages



300 modèles de lettres
380 pages

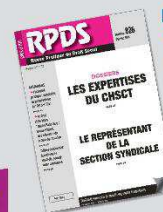


Droit du travail

Relations Collectives (disponible fin mai)
640 pages



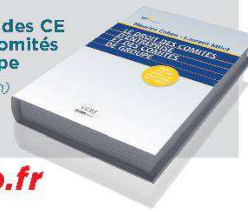
Les guides juridiques
format 10x15 cm



Revue pratique de droit social

Chaque mois, délivre l'actualité juridique, la jurisprudence...

Le droit des CE et des comités de groupe
(10^e édition)
1301 pages



Abonnez-vous à la NVO sur www.nvo.fr